

Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 30 octobre 2013

2013-038

Approbation des modifications au barème des droits de négociation

Groupe TMX a le plaisir de confirmer l'approbation réglementaire du projet de modification de son barème des droits de négociation annoncés dans l'avis 2013-034. Le nouveau barème de négociation d'actions de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX entrera en vigueur le 1

Titres dont le cours est inférieur à 1 \$ (titres à faible cours)

Les modifications des droits de négociation de titres dont le cours est inférieur à 1 \$ à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX sont les suivantes :

Instauration d'un niveau de tarification supplémentaire inférieur à 0,10 \$ pour la négociation d'actions sur le marché en continu après l'ouverture. La Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX instaurent de nouveaux niveaux de tarification pour les actions dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$ et pour les actions dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$. Ces différents niveaux de tarification sont offerts dans le but d'harmoniser les droits de négociation pour les titres négociés à moins de 1 \$ avec la valeur de l'opération.

Passage du modèle de tarification mainteneur-preneur du marché en continu après l'ouverture de la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX à la tarification symétrique (facturation des deux parties) :

Pour les titres dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$ des côtés actif et passif de l'opération, y compris la portion passive non divulguée d'un ordre iceberg, 0,000025 \$ seront facturés par titre.

Pour les titres dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$ des côtés actif et passif de l'opération, y compris la portion passive non divulguée d'un ordre iceberg, 0,000075 \$ seront facturés par titre.

Des modifications seront également apportées aux droits de négociation d'actions dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ pour les ordres cachés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX, les mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et les négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX afin de les harmoniser aux nouveaux droits de négociation de titres dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ sur le marché en continu après l'ouverture :

Ordres cachés : Pour les titres dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$, les côtés actif et passif d'un ordre caché seront facturés 0,000025 \$ par titre. Pour les titres dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$, les côtés actif et passif de l'opération d'ordre caché seront facturés 0,000075 \$ par titre.

Mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX : Aucuns droits pour la négociation active ne seront facturés aux mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et aux négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ et un rabais pour la négociation passive de 0,00005 \$ par titre sera accordé.

Abandon des niveaux de récompenses pour les clients de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX

TMX abandonne les niveaux de récompenses pour les clients sur les titres à cours élevé et sur les titres à faible cours adoptés en avril 2010 et en avril 2011, respectivement. En raison du faible nombre de participants admissibles et compte tenu des modifications des droits facturables à l'égard des titres négociés à un cours inférieur à 1 \$, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX jugent que les niveaux de récompenses ne constituent pas un programme efficace et que leur maintien compliquerait inutilement le barème des droits.

Refonte des barèmes de droits de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX

Une refonte des barèmes des droits de négociation de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX est en cours en vue de simplifier la présentation des droits pour la négociation sur le marché en continu après l'ouverture, le programme FLE, les ordres cachés et la portion non divulguée d'un ordre iceberg, afin de mieux distinguer les droits pour la négociation à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX et de réviser certains termes et descriptions pour clarifier davantage le barème.

Veuillez consulter la version refondue du barème des droits de négociation sur actions de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX ci-jointe dans laquelle sont surlignées toutes les modifications décrites dans le présent avis.

Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte à la TMX pour toute question.

Brenda Cunnington	416 947-4241
Emily Choi	416 947-4248
Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marcziova	416 947-4534
Stephanie Orloff	416 814-8848

À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant, des marchés dérivés et des chambres de compensation couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, le Groupe Alpha, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la BOX Options Exchange, Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociocWa8.1(er(i9(né)-4.7(gd)-éca.7(f.))5.3

Bourse de Toronto(TSX)

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto¹ — actions et fonds négociés en bourse (FNB)

Actions et FNB :

Actions dont le cours de négociation par titre est inférieur à 0,10 \$:

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	0,000025 \$
Passive	Droits par action par côté
Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	0,000025 \$

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$:

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	0,000075 \$
Passive	Droits par action par côté
Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	0,000075 \$

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 1 \$:

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg :	
Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions	0,0035 \$
Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions	0,0034 \$
Programme FLE3	0,0034 \$

Bourse de Toronto (TSX)

Droits pour les mainteneurs de marché qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité à la Bourse de Toronto

Bourse de croissance TSX

Opérations où le cours par titre est égal ou supérieur à 1 \$

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg :	
Volume actif mensuel ⁸ ≤ 250 M d'actions	0,0035 \$
Volume actif mensuel ⁸ > 250 M d'actions	0,0034 \$
Retirer volume d'ordres cachés	0,0010 \$
Passive	Droits par action par côté
Fournir volume visible	(0,0031 \$)
Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg	(0,0002 \$)
Fournir volume d'ordres cachés	0 \$

⁷ Droits établis en fonction du volume d'actions exécuté. Crédit net accordé à l'ensemble de la firme pour les opérations sur le marché en continu après l'ouverture appliqué pour compenser les autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à la firme.

⁸ Seuil de volume actif mensuel établi en fonction des opérations sur actions dont le cours par titre est égal ou supérieur à 1 \$ et des FNB sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Le seuil mensuel est de 250 millions de dollars.

Bourse de croissance TSX

Droits pour les négociateurs de lots irréguliers qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité à la Bourse de croissance TSX

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture¹⁰ :

Actions dont le cours de négociation par titre est inférieur à 1 \$

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	0 \$
Passive	Droits par action par côté
Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés	(0,00005 \$)

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 1 \$

Active	Droits par action par côté
Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg	0,0033 \$
Retirer volume d'ordres cachés	0,0010 \$
Passive	Droits par action par côté
Fournir volume visible	(0,0033 \$)
Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg	(0,0002 \$)
Fournir volume d'ordres cachés	0 \$

¹⁰ Tous les autres produits sont facturés selon les droits habituels.

Crédits pour symboles

Un crédit pour symbole de 40 \$ par mois sera accordé aux négociateurs de lots irréguliers par symbole dont ils ont la responsabilité.

Autres droits (frais mensuels, sauf indication contraire)

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité 1 Gb (Démarcation) ¹¹			Aucuns frais
Connectivité 10 Gb (Démarcation) ¹¹			1 500 \$ pour la première connexion primaire 1 000 \$ pour une connexion primaire additionnelle 1 000 \$ pour une connexion de reprise après sinistre
Nouvelle certification STAMP /_FIX			3 000 \$ (frais non récurrents)
Installation de session groupée			500 \$ par session groupée (frais non récurrents)
Transmission de données (TBF / CBF) ¹¹ :			
Organisation participante/firme membre	9 000 \$	6 000 \$	12 500 \$
Fournisseur d'accès	10 000 \$	6 500 \$	14 500 \$
Fil de diffusion supplémentaire ¹²			600 \$ par port
Droits de base pour essais de fin de semaine			2 500 \$ par essai
Environnement général d'essai (GTE) seulement			2 000 \$

¹¹ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre assument les frais de l'entreprise de télécommunications.

¹² Pour une installation standard comprenant deux ports; limite de deux connexions par port.

Tous les droits sont indiqués en dollars canadiens et sont assujettis aux taxes applicables.